

Réf : LT/Concours/LBEIConcoursImmeubleAdm 24102012

Banque Européenne d'Investissement
Madame Silvia SIERRA
Head of Building Task Force
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 17 octobre 2012

Objet : Concours international d'architecture restreint pour la conception et la construction d'un nouvel immeuble administratif à Luxembourg

Madame SIERRA,

Suite à la réunion du Conseil de l'Ordre du 17 septembre 2012, nous nous permettons de revenir au concours repris sous rubrique.

L'analyse du document « Clauses générales administratives et clauses de soumission » a révélé que pour être admis à concourir, le candidat ou le groupement doit attester d'un chiffre d'affaire annuel minimum de 12 millions d'euro HT pour les 3 dernières années, et d'un chiffre d'affaire total minimum de 45 millions d'euro HT pour les 3 dernières années.

Nous tenons à vous faire part de notre désapprobation quant à ce critère extrêmement restrictif excluant de facto tous les bureaux d'architectes locaux sauf en se regroupant.

Lors de futurs concours, l'Ordre est tout à fait disposé, par le biais de sa commission « Concours », à vous assister dans l'élaboration du règlement.

Notre démarche a pour objectif de garantir au commettant comme aux concurrents une réponse équitable à l'investissement qu'ils auront engagé par l'application des dispositions du règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 fixant les règles relatives au déroulement des concours d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture et d'ingénierie, ainsi que des principes généraux de l'OAI pour l'organisation de concours.

Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre la composition du jury ainsi que le contrat qui fera suite au concours.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous porterez à nos préoccupations en la matière, nous vous prions de croire, Madame SIERRA, à l'assurance de notre haute considération.

Pour le Conseil de l'Ordre

Pierre HURT
Directeur